

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

Avis
portant sur la formation aux Droits de l'Homme pour les professions
s'exerçant en relation directe avec la personne humaine

(Adopté par l'assemblée plénière le 17 novembre 1999)

Dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'éducation aux droits de l'homme, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a proposé une " Charte d'éthique commune aux professions s'exerçant en relation directe avec la personne humaine ", à laquelle ont adhéré, à ce jour, vingt et une professions des secteurs public et privé dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'habitat, de la justice, de la santé et de la sécurité.

Ces professions, qui ont pour mission, quel que soit leur statut, de veiller quotidiennement à la protection de la dignité humaine, ont réaffirmé leur attachement aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elles prennent ainsi l'engagement d'inclure ces principes dans leur éthique, comme dans leurs programmes de formation.

Concernant le secteur public et les professions réglementées, la Commission nationale consultative des droits de l'homme demande au Premier ministre de prendre les mesures nécessaires afin que :

1. les concours de recrutement dans la fonction publique comportent une épreuve portant sur les principes et les garanties des droits de l'homme.
2. les formations initiales et continues comportent obligatoirement des modules d'initiation et d'approfondissement des droits de l'homme, dans leur pratique professionnelle quotidienne.

Annexes :

1. Charte d'éthique commune aux professions s'exerçant en relation directe avec la personne humaine
2. Liste des professions ayant adopté le texte de la Charte, à la date du présent avis
3. Manifeste sur l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme, adopté en décembre 1998 à Paris, par les Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration universelle